Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_10_V2-DE

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil de la Communauté
Séance du 04 novembre 2026

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 28 octobre 2026

Date d'affichage :

Le 28 octobre 2026

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 34
Présents : 28
Votants : 31

Votes exprimés :

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise,
Légalement convoqué s'est réuni le quatre novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Luc FAVIA, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Brice RAVIER, Madame Karine ROUMANEIX, Madame Myriam SANTACANA, Madame Nolwenn VAILLANT, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Madame Astrid CAILLE, Monsieur Maxime MAINTIER, Monsieur Benoit SIMON, Madame Véronique FABRY, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Julien VIÉVILLE, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Damien AVRIL, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Aurore MICHEL, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Gérard JABLY, Madame Christel MOUNEYRAT, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Cyril LAPOINTE, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Jean CORNUAULT à Monsieur Luc FAVIA, Madame Sandra GUICHARD à Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Jean-François BOURDIN à Monsieur Maxime MAINTIER.

Suppléance : Monsieur Gilles HÉMART à Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU.

Absence : Madame Rachel MALNOURY, Madame Claudine DALLET, Madame Natacha LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : Madame Christel MOUNEYRAT.

Délibération n°2026 - 11 - 10

Développement économique
Territoire d'Industrie Grand Est Touraine
Convention financière - Année 2027

Monsieur Lionel LEVHA, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5221-1 ;
Vu la convention de création de l'Entente intercommunautaire signée le 12 décembre 2024 entre les Communautés de communes du Val d'Amboise, Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher, du Castelrenaudais et de Touraine-Est Vallées ;
Vu le projet de convention financière 2027 relatif au dispositif Territoire d'Industrie Grand Est Touraine, annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_10_V2-DE

Dans le cadre du programme Territoire d'Industrie Grand Est Touraine, les quatre Communautés de communes précitées se sont associées au sein d'une Entente intercommunautaire afin de conduire des actions communes en faveur du développement industriel du territoire.

Pour assurer la mise en œuvre opérationnelle et financière de ces actions, une convention financière est conclue chaque année entre les quatre intercommunalités. Celle-ci définit notamment les modalités de gestion et de répartition des dépenses engagées.

Lors de sa réunion du 03 septembre 2026, la Conférence de l'Entente intercommunautaire a validé le plan d'actions ainsi que le budget prévisionnel pour l'année 2027.

Pour cet exercice, la Communauté de communes **Touraine-Est Vallées** est désignée pour assurer la gestion financière des actions communes.

Les dépenses correspondantes sont réparties à parts égales entre les quatre intercommunalités. Ainsi, la participation financière prévisionnelle de la Communauté de communes du Val d'Amboise s'élève à **9 538 € pour l'année 2027.**

Conformément aux dispositions de la convention, un premier versement correspondant à 50 % de cette participation sera sollicité après sa signature. Le solde sera ensuite déterminé sur la base des dépenses effectivement réalisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la participation financière prévisionnelle de la Communauté de communes du Val d'Amboise à hauteur de 9 538 € au titre de l'année 2027, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget communautaire 2027, le montant définitif étant établi au regard des dépenses réellement réalisées.

- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget communautaire 2027.

- **D'approuver** la convention financière 2027 relative au dispositif Territoire d'Industrie Grand Est Touraine, telle qu'annexée à la présente délibération.

- **D'autoriser** le Président, ou le Vice-président en charge du développement économique, attractivité et valorisation touristique, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance

Madame Christel MOUNEYRAT

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.